

**ARRETE RECTORAL DU 12 MARS 2026 PORTANT COMPOSITION DU JURY  
DU CONCOURS INTERNE DE SECRÉTAIRE ADMINISTRATIF  
DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR DE CLASSE NORMALE  
SESSION 2026**

**La rectrice,**

**VU** le code général de la fonction publique ;

**VU** le code de l'Éducation ;

**VU** le décret n° 2009-1388 du 11 novembre 2009 modifié portant dispositions statutaires communes à divers corps de fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique de l'État ;

**VU** le décret n° 2010-302 du 19 mars 2010 modifié fixant les dispositions statutaires communes applicables aux corps des secrétaires administratifs des administrations de l'État et à certains corps analogues relevant du décret n° 2009-1388 du 11 novembre 2009 portant dispositions statutaires communes à divers corps de fonctionnaire de la catégorie B de la fonction public d'État ;

**VU** le décret n° 2013-908 du 10 octobre 2013 modifié relatif aux modalités de désignation des membres des jurys et des instances de sélection pour le recrutement, l'avancement ou la promotion interne des fonctionnaires relevant de la fonction publique de l'État, de la fonction publique territoriale et de la fonction publique hospitalière ;

**VU** l'arrêté du 25 juin 2009 fixant la nature et le programme des épreuves des concours de recrutement des secrétaires administratifs des administrations de l'État et de certains corps analogues ;

**VU** l'arrêté du 25 janvier 2011 modifié fixant les conditions d'organisation et la composition du jury des concours de recrutement dans le corps des secrétaires administratifs de l'Éducation nationale et de l'enseignement supérieur ;

**VU** l'arrêté du 5 février 2026 autorisant, au titre de l'année 2026, l'ouverture et l'organisation de concours communs pour le recrutement dans le premier grade de divers corps de fonctionnaires de catégorie B,

**ARRÊTE**

**Article 1<sup>er</sup> :** Le jury chargé d'apprécier les épreuves du concours interne de secrétaire administratif de l'Éducation nationale et de l'enseignement supérieur de classe normale - session 2026 - est constitué comme suit :

**Président :** M. Alexandre MONNERET, secrétaire général, DSDEN du Puy-de-Dôme.

**Vice-présidente :** Mme Sandrine DA SILVA, attachée principale d'administration, lycée Pierre Joël Bonté à Riom.

**Membres :** M. Vincent BAILLY, secrétaire administratif de classe supérieure, rectorat de Clermont-Ferrand ;  
M. BOUCHIER Raphaël, attaché d'administration, collège Victor Hugo à Saint-Yorre ;  
Mme CARANOVE Cécile, attachée principale d'administration, collège Jeanne de la Treilhe à Aurillac ;  
Mme CHAUSSINAND Myriam, secrétaire administrative de classe exceptionnelle, collège Jean Rostand aux Martres-de-Veyre ;  
M. DAVAYAT Gwennaël, attaché principal d'administration, rectorat de Clermont-Ferrand ;  
Mme FORESTIER Anne-Marie, attachée d'administration, collège Jules Ferry à Montluçon ;  
M. GREVET Romain, secrétaire administratif de classe supérieure, DSDEN de la Haute-Loire.

Suppléante : Mme BOVICS Alexandra, secrétaire administrative de classe normale, rectorat de Clermont-Ferrand.

**Article 2 :** Madame la cheffe de division des examens et concours est chargée de l'exécution du présent arrêté.

**La rectrice de l'académie**

Signé

**Virginie DUPONT**